

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX
COMMUNE DE POMPIGNAC**

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 27 mai 2020

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 23

En exercice : 23

DATE DE LA CONVOCATION : 20 mai 2020

DATE D’AFFICHAGE : 20 mai 2020

L’an deux mille vingt et le vingt-sept du mois de mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de POMPIGNAC, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Maison de Cadouin, sous la Présidence de Monsieur SEBIE, doyen d’âge, puis de Madame DELIGNY-ESTOVERT élue Maire. La séance a été ouverte par le Maire sortant Denis LOPEZ.

PRÉSENTS : 23

Mme BARBERY Valérie - Mme BARREAU Cynda - Mme BRELEUR Tracy - M. CHERON Christophe - M. COUP Francis - M. DARRACQ Lionel - M. DARTENSET David - Mme DELIGNY-ESTOVERT Céline - M. DESTRUEL Philippe - Mme GALLIAT Martine - Mme GUGGENBUHL Ariane - Mme JUGE Françoise - M. KANCEL Gilles - Mme LABBE Hélène - Mme MAIROT Isabelle - M. ROBAIN Jérôme - M. ROINE David - M. SEBIE Gérard -M. AKONO Félix - Mme LEBRUN Catherine - M. VIDAL Loic - M. JOUANNAUD Raphael - Mme SPATARO Aurélie.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Isabelle MAIROT

Ouverture de la séance : 19h05

1. Election du Maire	Mme DELIGNY-ESTOVERT : 20 voix M. VIDAL : 3 voix Mme DELIGNY -ESTOVERT est élue Maire.
2. Détermination du Nombre d’Adjoints au maire	Le Conseil Municipal approuve la création de 6 postes.
3. Election des Adjoints au Maire	Liste menée par M. DESTRUEL : 20 voix Liste menée par M. VIDAL : 3 voix Sont élus Adjoints dans l’ordre : M. Philippe DESTRUEL - 1 ^{er} adjoint au Maire Mme Ariane GUGGENBUHL - 2 ^{ème} adjointe au Maire M. Gérard SEBIE - 3 ^{ème} adjoint au Maire Mme Hélène LABBE- 4 ^{ème} adjointe au Maire M. Lionel DARRACQ - 5 ^{ème} adjoint au Maire Mme Françoise JUGE - 6 ^{ème} adjointe au Maire
4. Présentation et lecture de la Charte de l’ élu local.	Pris Acte

Séance levée à 20 h 17

Fait à Pompignac, 30 mai 2020,

Le Maire,
Céline DELIGNY-ESTOVERT

